

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Kelly Nkapeins	Numéro de permis 2023030	Date d'inspection Le 23 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie Familio		Numéro de téléphone (506) 655-9355	
Adresse 225 York Street Bathurst NB E2A 1G9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance, la famille est malade avec une gastro-entérite la garderie est donc fermée pour la journée. Un autre visite sera faite ultérieurement.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 février 2024

Date

original signé par
Kelly Nkapeins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2024

Date